

# RAJFIRE - RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2016



*Le Rajfire est un collectif féministe d'action et de solidarité avec les femmes migrantes et exilées fondé en 1998 et organisé en association en 2001.*

*Notre engagement se situe au carrefour de deux problématiques, celles des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes d'une part, celle des droits des personnes étrangères, migrantes ou exilées, et de l'intégration, d'autre part.*

*Nous agissons dans ces domaines à la fois par une action de terrain (information, accueil et accompagnement des femmes dans le cadre d'une permanence hebdomadaire) et par une action dans l'espace public, en partenariat avec d'autres associations et acteurs publics, pour faire avancer la cause des droits des femmes, dont celle des femmes étrangères, migrantes ou immigrées, demandeuses d'asile ou réfugiées, la lutte contre les violences faites aux femmes, le respect des droits humains fondamentaux sans discriminations.*

## Une permanence juridique et sociale hebdomadaire

Tous les mardis de 16h30 à 20h, cette permanence sans rendez vous permet aux femmes de prendre contact avec nous, et donc un premier accueil, qui permet le cas échéant de mettre en oeuvre un accompagnement et des démarches, qui peuvent être longues et complexes. Ces femmes sont orientées par des ami-e-s, des travailleurs-ses sociales (CASVP, AS scolaires, CHRS...), ou d'autres associations.

Cette permanence et les interactions qui s'y déroulent permettent aussi de connaître et analyser les besoins des femmes, les problèmes qu'elles rencontrent, les nouvelles thématiques et enjeux qui émergent.

Enfin, le fait que ces permanences soient organisées entre femmes seulement, et se situent dans le cadre de la Maison des femmes de Paris, favorise la prise de parole, les échanges, les solidarités et la participation à des activités collectives, dans des situations fréquemment d'isolement, de souffrance psychique, et de difficultés matérielles ou familiales...

Les principaux motifs qui font venir les femmes à la permanence sont les questions relatives au droit d'asile, au droit au séjour, les situations de violences, et d'autres questions sociales et juridiques (logement, emploi, droits sociaux...).

## 2 - Motifs de la 1ère visite en 2016 (jusqu'au 29 novembre 2016)

Asile (information en vue demande d'asile, accompagnement durant procédure, que faire après un refus...)	41
OQTF ou refus de séjour	3
TS VPF (liens familiaux en France, admission exceptionnelle, circulaire 2012)	26
TS soins ou accompagnement enfant malade	7
TS salariés et questions relatives à emploi	10
Autres (nationalité, logement, étudiantes...)	10
Renouvellement CST, carte de résident	7
Violences conjugales ou familiales	15
Renseignements en vue admission au séjour	28
Non renseigné	2
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>

## 1- Premiers accueils en 2016 (jusqu'au 29 novembre 2016)

<b>NATIONALITÉ</b>	
<b>AFRIQUE DU NORD</b>	46
Algérie	28
Maroc	14
Mauritanie	2
Tunisie	4
<b>AFRIQUE SUBSAHARIENNE</b>	82
Gambie	1
Cameroun	7
Nigéria	1
Congo (Rep.)	4
Congo (RDC)	10
Cote d'Ivoire	13
Guinée	19
Kenya	1
Mali	11
Madagascar	2
Comores	1
Gabon	3
Sénégal	7
Togo	1
République centrafricaine	1
<b>ASIE</b>	6
Chine	1
Corée	1
Iran	2
Liban	1
Arabie	1
<b>AMÉRIQUES</b>	6
Mexique	1
Colombie	2
Equateur	2
Argentine	1
<b>EUROPE</b>	5
Bosnie	1
Russie	3
Ukraine	1
<b>TOTAL</b>	<b>147</b>

### 3 - Démarches accomplies en 2016 (jusqu'au 29/11/2016) Total : 48

Par «démarches» nous entendons les dossiers constitués, et donc une action entreprise auprès d'une administration ou d'une association. Donner des informations, orienter, passer des coups de téléphone, n'est pas comptabilisé ici.

Recours contre OQTF ou refus de séjour	3
Hébergement, droits sociaux, protection sociale, droit de la famille, recherche d'emploi ou de formation, droit du travail...	12
Demande d'admission au séjour (VPF ou salarié)	6
Renouvellement de titre de séjour (dont 5 suite à violences conjugales ou familiales) ou délivrance de carte de résident	8
Demandes d'asile	15
Autres (dont naturalisation 1)	4

### NOS OBSERVATIONS ET NOTRE ACTION

#### La défense du droit au séjour des femmes immigrées

Les parcours et les situations des femmes avec qui nous agissons sur le terrain du droit au séjour sont extrêmement divers. Mais nous pouvons identifier les besoins les plus fréquents :

- **les femmes étrangères victimes de violences conjugales et familiales** : femmes et étrangères, elles sont vulnérables à ces violences, lorsque leur situation légale en France est liée à leur situation de couple. Dans certains cas, des dispositions inscrites dans les lois et dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers leur permettent de défendre leur droits ; cependant l'application de ces dispositions reste très difficile, en particulier les violences psychologiques, le chantage, le harcèlement ne sont pas véritablement reconnus en tant que violences. Il faut donc informer et encourager ces femmes, les aider à déposer plainte, à rassembler tous les éléments sur ces violences et leurs conséquences (certificats médicaux, attestations...).

- **le droit à la vie privée et familiale** : cela concerne notamment des femmes seules avec enfant-s qui vivent depuis plusieurs années en France et dont les enfants vont à l'école, et des femmes en couple sans titre de séjour mais dont le conjoint est en situation régulière. Des demandes d'admission au séjour sont possibles dans certaines conditions. Cet accompagnement consiste aussi à réfléchir avec elles sur leurs projets, leurs conditions matérielles et familiales d'existence, leur accès ultérieur à l'emploi, la situation de leurs enfants

- **les travailleuses sans papiers** : des femmes sans titre de séjour travaillent effectivement dans plusieurs secteurs d'emploi, notamment comme employées de maison, aides familiales (garde d'enfants, aide à domicile), ainsi que dans des commerces, des salons de beauté, des restaurants... A titre exceptionnel, les personnes séjournant habituellement en France depuis 5 ans et pouvant présenter des preuves de leur emploi occupé peuvent être admises au séjour. Nous les accompagnons donc dans la constitution de leur dossier, en contactant le cas échéant leurs employeurs. Lorsque des travailleuses sont l'objet d'abus de la part d'employeurs, nous contactons avec elles un syndicat pour qu'elles puissent envisager une action sur la base du droit du travail.

- **l'accès à la carte de résident** : après 5 années de séjour régulier, il est possible d'obtenir une carte de résident de 10 ans. Mais il y a des conditions de ressources (revenus au moins égaux au SMIG, sans que soit tenu compte des allocations et prestations sociales). Aussi pour les femmes, nombreuses, qui travaillent à temps partiel (employées de maison, hotesses de caisse dans les supermarchés, employées de sociétés de nettoyage...) ou qui alternent période de chômage et emplois en CDD, l'accès à ce titre de séjour est particulièrement difficile. Elles sont donc maintenues dans la précarité, ce qui a des conséquences aussi sur la vie personnelle, leurs conditions de logement, leur santé.

#### Le droit d'asile des femmes persécutées ou menacées de traitement inhumains et dégradants

Les demandes de soutien et d'accompagnement des demandeuses d'asile se sont accrues.

Les femmes font état de violences et de persécutions qui les ont poussées à quitter leur pays (dans de nombreux cas au travers d'un voyage dangereux où elles ont subi des violences), nous les informons donc de la possibilité d'introduire une demande d'asile.

Si elles veulent faire une demande d'asile nous leur expliquons les procédures, les orientons vers les PADA, travaillons avec elles sur la rédaction du récit expliquant les motifs de la demande d'asile, préparons avec elles l'audition à l'OFPRA, et le recours à la CNDA le cas échéant.

Notre soutien inclut aussi les demandes de reconnaissance de vulnérabilité auprès de l'OFII (femmes enceintes ou en mauvaise santé, femmes ayant subi de graves traumatismes psychologiques ou des violences sexuelles, dans leur pays ou durant le voyage) et un appui pour les demandes d'hébergement (beaucoup n'obtiennent pas de place en CADA)

#### Pour une véritable intégration des femmes immigrées

Les conditions d'insertion socio professionnelle sont particulièrement difficiles pour les femmes ayant peu d'expérience professionnelle, entrant sur le marché du travail, le cas échéant confrontées à des stéréotypes et des discriminations qui limitent leurs choix professionnels.

Aussi nous orientons ces femmes vers des associations qui organisent des ateliers sur la recherche d'emploi, qui organisent des formations.

Nous les incitons à s'impliquer dans la vie sociale et culturelle française : participer à des associations, fréquenter des bibliothèques, assister à des spectacles... Nous les invitons à participer aux ateliers et autres activités solidaires existant à la Maison des femmes de Paris.

Pour ce qui concerne l'accès aux droits sociaux nous les orientons vers les services compétents et faisons une médiation en cas de difficulté.

#### RAJFIRE

C/o Maison des femmes de Paris,  
163 rue de Charenton 75012 Paris  
Tel 01 44 75 51 27 mail : rajfire@wanadoo.fr  
site : <http://rajfire.free.fr>

## Travail en réseau et partenariats

Nous accordons une grande importance à la construction et la consolidations de partenariats et de réseaux afin de réfléchir et d'agir ensemble :

- **investissement dans le réseau ADFEM (Action et droits des femmes exilées et migrantes)**. Ce réseau existe depuis 2004 et le Rajfire fait partie des fondateurs. En 2016 5 réunions ont eu lieu, nous nous sommes mobilisées notamment par rapport à la nouvelle loi sur les droits des étrangers (adoptée le 7 mars 2016) pour y faire inscrire des dispositions sur les droits des femmes victimes de violence, ce qui a été en grande partie obtenu (renouvellement de plein droit du titre de séjour lorsque la communauté de vie a été rompue en cas de violences familiales et conjugales). Les associations de ce réseau, comme la Cimade et Femmes de la Terre, disposent aussi de spécialistes qui nous apportent leurs compétences. Ce réseau permet de mutualiser les expériences et de réfléchir ensemble sur les situations et les problèmes juridiques ou administratifs rencontrés.
- **renforcement des liens avec d'autres associations** : avec les associations et structures sociales de l'arrondissement pour l'accompagnement et l'accès aux droits des femmes dans tous les domaines ; avec les associations contre les violences faites aux femmes membres de la Fédération nationale Solidarité femmes
- **approfondissement de notre engagement dans le cadre de la Maison des femmes de Paris** : lien étroit avec l'accueil de la Maison des femmes, pour l'accueil des femmes étrangères, et des femmes victimes de violences, quand cela interfère avec leurs droits et leur parcours si elles sont étrangères. Insertion socioprofessionnelle avec «l'action emploi» à laquelle participent plusieurs femmes migrantes lors des deux sessions annuelles ou des permanences hebdomadaires. Travail avec la permanence juridique tenue à la MDF par une juriste du CIDFF (droit de la famille, violences...). Co-organisation d'ateliers de conversation en langue française jusqu'à mai 2016 (en 2017 ces ateliers reprendront dans le cadre d'un partenariat avec une autre association). De manière générale
- **engagement dans le collectif «Abolition»** (depuis 2012). Son objectif est l'abolition du système prostitueur et la mise en oeuvre d'alternative et de droits pour les personnes voulant se libérer de cette oppression. Nous nous sommes notamment impliquées pour les droits des victimes étrangères. La loi a été votée en avril 2016.

## Formations, rencontres, réunions

- **Organisation d'une réunion de formation et de mutualisation des expériences « Mieux agir pour les droits des femmes étrangères confrontées à des violences »** samedi 15 octobre 2016 à la Maison des associations du 12ème arrondissement. Réalisation de fiches juridiques et pédagogiques. 20 participants : Relais de Sénart, Kali, Fasti, Maison des femmes de Paris, LFID, IFAFE, Femmes migrantes debout, ASFAD, Collectif féministe contre le viol...
- **Rencontre au cabinet de la Ministre des familles, de l'enfance et des droits des femmes** (29 août 2016) sur les femmes migrantes victimes de violences dans le cadre de la préparation du 5ème plan interministériel contre les violences faites aux femmes.
- **Participation aux réunions** organisées par la Mairie de Paris sur l'accueil des exilé-e-s (19 février, 20 juin), à des réunions au Planning familial (2 et 23 juin) avec des militantes et associations humanitaires sur ces questions de violences (violences sexuelles et proxénétisme notamment), à la réunion de la Coordination pour le droit d'asile à la FNARS (25 février), au colloque sur la traite des êtres humains organisé par l'Amicale du Nid (3 juin). Intervention au «Café partagé» de Macadam Goutte d'or, sur «les femmes vivant dans l'illégalité» (19 mai).

## Action contre les discriminations imbriquées dans l'emploi et le travail

**Le Rajfire s'est investi dans une action lancée par la Maison des femmes de Paris**, qui s'est déroulée de janvier à mars 2016 :  
- représentation théâtrale « J'ai trop trimé » par la compagnie Théâtre des Turbulences suivie d'un débat (24 février 2016)  
- deux ateliers juridiques animés par Maître Corinne Nicolay-Thibaud : «identifier les discriminations» et «agir contre les discriminations» (29 février et 16 mars). Le travail et les discussions ont porté notamment sur les discriminations contre les femmes liées aux discriminations et stéréotypes racistes, xénophobes, liées à l'apparence physique, ou au handicap.

## Investissement humain et acquisition de compétences

- Une dizaine de militantes bénévoles
- Deux stagiaires au cours de l'année 2016  
Siham Chitaoui : avril-juillet et septembre-octobre 2016. Mise en réseau interassociatif - organisation d'une réunion sur l'accompagnement des femmes étrangères face aux violences  
Milica Jankulovic : octobre-décembre 2016. Développer l'action contre les violences faites aux femmes
- Une avocate : Maître Jessica Chevalier. Permanence de conseil juridique deux fois par trimestre environ et échanges réguliers par mail ou téléphone
- Deux sessions de formation sur les droits des étrangers organisées par Interservice Migrants pour deux bénévoles en 2016 :  
8 et 9 février Milica Jankulovic  
9 et 10 mai Mathilde Faugère

## Rencontres avec étudiantes, travailleuses sociales, journalistes...

Claire Duhamel, étudiante pour un mémoire sur l'hébergement des femmes demandeuses d'asile et réfugiées  
Fiona Moghaddam, journaliste à Radio France  
Miki Takeshita, étudiante université de Chicago à Paris, préparation d'un exposé sur une association de solidarité avec les femmes migrantes  
Chloé Duval et Juliette Buchez, étudiantes en journalisme à Strasbourg  
Inez Azouz et Marie Zawalich, étudiantes en journalisme à Paris  
Marine Bricks, étudiante, pour un mémoire sur les permanences associatives pour les femmes étrangères  
Elisa Leray, mémoire sur les violences liées au genre dans la reconnaissance du droit d'asile en France et en Allemagne  
Bilge Durutürk, étudiante, recherche sur les violences et les femmes étrangères  
Naelle Verniest, enquête sur l'intégration des femmes réfugiées